6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de l'Atelier « Évaluation de la PCP et Vision 2040 »
14 Octobre 2026, Faro et en ligne

Nicolas Fernandez Munoz (Président du groupe de travail Pêches traditionnelles) a ouvert la séance en remerciant les participants et représentants des institutions européennes pour leur présence et leur implication.

Validation de l'ordre du jour : validé sans remarque.

1. **Présentation du rapport sur les données socio-économiques du CSTEP**

Joan Roussoulière-Azzam (DG MARE) a présenté le premier rapport social complet consacré au secteur de la pêche. Ce rapport du CSTEP permet de mieux analyser les évolutions sociales du secteur et ainsi de compléter les analyses des données économiques et biologiques. Elle a souligné les progrès réalisés par le CSTEP, tout en rappelant certaines lacunes persistantes. Le rapport s'inscrivait dans un ensemble d'outils comprenant les profils nationaux et les profils des communautés de pêche. Le rapport a déjà alimenté des travaux sur l'évaluation de la PCP, la Vision 2040 et le Policy Statement.

Les résultats ont mis en évidence une baisse de l'emploi dans la plupart des pays, une diminution du nombre de navires et une saisonnalité accrue de l'activité. Le rapport a également relevé le vieillissement des effectifs, la faible représentation des femmes (environ 5 %) et les difficultés d'attractivité du métier. Il a abordé les conditions de rémunération, la sécurité à bord et les disparités en matière de protection sociale, tout en soulignant les limites de certaines données et la nécessité d'améliorer leur collecte. L'édition 2027 portera sur le renouvellement des générations.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a demandé que l'emploi des travailleurs non communautaires soit ventilé par type d'activité, car leur présence est plus forte dans certains segments hauturiers et dans certains équipages. Il a relié cette évolution à la perte d'attractivité du métier, mais aussi aux nouvelles stratégies adoptées par les armements qui permettent de pêcher des volumes comparables avec moins de personnel. Il a également estimé que la question des salaires méritait un examen plus approfondi et qu'une meilleure rémunération pourrait contribuer à l'attractivité.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a demandé quelles réponses concrètes pouvaient être apportées au diagnostic : aides fiscales, amélioration de la rentabilité, recrutement de jeunes et de femmes ou mesures destinées à renforcer l'attractivité. Il a insisté sur les conditions de sécurité et de travail, la ratification et l'harmonisation des conventions au niveau européen, la formation et l'habitabilité des navires. Il a aussi appelé à ne pas limiter la réflexion à l'efficience énergétique, mais à considérer la sécurité et l'ancienneté de la flotte.

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Julien Lamothe (ANOP) a demandé que les résultats soient intégrés aux travaux sur la PCP et aux réflexions sur les possibilités de pêche. Il a souligné les limites des équivalents temps plein lorsqu'ils étaient calculés à partir de moyennes d'équipage en mer, sans prendre suffisamment en compte les rotations, les variations au cours de l'année et les emplois à terre dans les entreprises. Il a estimé que la méthode de calcul des ETP nécessitait des travaux complémentaires.

Sergio Lopez (OPP Burela) a rappelé la réduction du nombre de navires et a estimé que l'attractivité dépendait avant tout de la viabilité économique des activités. Il a indiqué que, dans sa flotte, l'emploi reposait largement sur des travailleurs venus de pays tiers, notamment du Cap-Vert et d'Indonésie.

Luis Vicente (ADAPI) a mis en relation les enjeux de sécurité et de confort avec l'âge des navires, dont la moyenne est d'environ 40 ans. Il a demandé si la hausse des accidents concernait surtout la petite pêche.

Miren Garmendia (OPEGUI) a ajouté que certains segments restaient économiquement viables sans attirer de nouvelle génération. Elle a évoqué le manque de prestige du métier, les difficultés d'accès à la propriété et le besoin de navires adaptés, et a estimé que les politiques européennes devaient mieux reconnaître les compétences des pêcheurs.

Francisco Teijeira (OPROMAR) a estimé que les données scientifiques devaient permettre de construire des ratios et des analyses par métier, modalité de pêche, culture professionnelle et histoire des flottilles.

Joan Roussoulière-Azzam (DG MARE) a pris note des observations, en particulier sur l'attractivité, le renouvellement des générations, les salaires, les conditions de travail, l'âge des navires et les rotations d'équipage. Elle a rappelé que l'évolution démographique générale de la population européenne devait également être prise en compte et que l'augmentation des salaires n'entraînait pas nécessairement une hausse de l'emploi. Elle a confirmé que les conditions de travail et la signature des conventions internationales faisaient l'objet de travaux au niveau européen. Elle a précisé que les accidents concernaient à la fois la petite pêche et la pêche hauturière.

2. Évaluation de la PCP : échange entre les membres

Nicolas Fernandez Munoz, président du groupe de travail, a rappelé le contexte des travaux du CC SUD et de la publication de l'évaluation de la PCP.

Sergio Lopez (OPP Burela) a estimé que l'évaluation ne fournissait pas un diagnostic suffisamment précis de la situation de la pêche en Europe et manquait d'autocritique. Il s'est

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

déclaré favorable à la préparation d'un avis, tout en relevant que les membres divergeaient sur la nécessité d'une réforme en profondeur ou de simples ajustements.

Miren Garmendia (OPEGUI) a insisté sur l'urgence de lever les obstacles auxquels le secteur était confronté. Elle a suggéré d'intégrer à l'avis les thématiques suivantes : le renouvellement des générations, la disponibilité d'un fonds européen dédié, les plans de gestion pluriannuels, la transition énergétique, le soutien aux projets scientifiques, l'accès à la propriété et aux navires, la simplification administrative et l'appui économique.

Julien Lamothe (ANOP) a proposé de rechercher d'abord les points de convergence entre le secteur et les ONG, sans faire du débat général sur le maintien ou la réforme. Il a cité plusieurs sujets susceptibles de faire consensus notamment le fonctionnement de la régionalisation et des conseils consultatifs, les plans de gestion et la pluriannualité.

Nicolas Blanc (SCIAENA) a reconnu les différences d'approche entre les ONG et le secteur, mais a estimé qu'il fallait aussi examiner le manque de mise en œuvre de la PCP de 2013. Il a notamment cité l'article 17, dont les possibilités n'étaient, selon lui, pas suffisamment utilisées par les États membres pour favoriser les pêcheries apportant le plus de bénéfices. Il a indiqué que les ONG étaient disposées à travailler sur des points communs.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a confirmé que l'ETF était favorable à l'élaboration d'un nouvel avis et a appelé à traiter la durabilité dans ses trois dimensions.

Santiago Folgar Gutierrez (AVOCANO) a demandé que le texte formule une critique plus ferme et a estimé que l'Union européenne devrait davantage soutenir le secteur. Maria-José Rico (FECOPPAS) a également soutenu la nécessité d'agir, tout en considérant qu'une nouvelle PCP pourrait être nécessaire après l'évaluation.

En conclusion de ce point, Nicolas Fernandez Munoz a proposé que les membres transmettent au secrétariat, avant la fin du mois, les thèmes qu'ils souhaitaient voir abordés, sans attendre nécessairement la publication de la Vision 2040.

BILAN :

- **Le rapport sur les données sociales du CSTEP a été présenté aux membres par la Commission Européenne. Ce rapport alimentera les futures discussions du CC SUD.**

- **Les échanges entre les membres du CC SUD ont permis d'identifier des thématiques prioritaires pour la rédaction d'un nouvel avis sur l'évaluation de la PCP**